



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 16 février 2021
à 13 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** Mandat au Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers de plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances et désigner un représentant de l'employeur pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1212714003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandat au Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers de plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances et désigner un représentant de l'employeur pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal.

ATTENDU QUE par la résolution CA20 28 311, le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a destitué l'employé matricule 100030093;

ATTENDU QUE l'employé 100030093 a déposé trois (3) plaintes à l'égard de son employeur, soit :

- Une plainte en destitution en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- Une plainte de harcèlement psychologique en vertu des dispositions de la *Loi sur les normes du travail* ;
- Une plainte pour pratique interdite en vertu de la *Loi sur les normes du travail*.

ATTENDU QU'une date d'audience est fixée le 10 mars 2021 dans le dossier de la plainte en destitution devant le Tribunal administratif du travail;

PAR CONSÉQUENT,

Il est recommandé:

De mandater le Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers des plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances;

De désigner M. Jean-Yan Gagnon, Directeur des relations de travail, pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal;

De confirmer que M. Jean-Yan Gagnon, Directeur des relations de travail, devra faire rapport de l'évolution du dossier et devra se rapporter au conseil d'arrondissement pour les décisions nécessitant une autorisation dans le cadre du déroulement des dossiers;

De désigner _____ pour agir à titre de principal point de contact dans les communications avec le procureur nommé au dossier et M. Jean-Yan Gagnon lorsque nécessaire.

Signé par Sylvain PROVENCHER **Le** 2021-02-15 08:27

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

c/d urb.permis & inspections
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et
aménagement urbain

IDENTIFICATION

Dossier # :1212714003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandat au Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers de plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances et désigner un représentant de l'employeur pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de la résolution numéro CA20 28 311, l'employé matricule 1000300931 a été destitué et les 3 plaintes suivantes ont été déposées:

- Une plainte en destitution en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- Une plainte de harcèlement psychologique en vertu des dispositions de la *Loi sur les normes du travail* ;
- Une plainte pour pratique interdite en vertu de la *Loi sur les normes du travail* .

Une première journée d'audition est prévue au mois de mars prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 311 - Destituer l'employé matricule 100030093 et signifier la présente résolution confirmant la destitution par le conseil d'arrondissement à l'employé matricule 100030093. (1202714052)

DESCRIPTION

Afin de défendre les intérêts de l'arrondissement dans ces dossiers, le Service des affaires juridiques (SAJ) devra être mandaté par le conseil d'arrondissement pour une prise en charge des représentations. De plus, le SAJ doit être accompagné d'un représentant de l'Employeur qui assistera à toutes les étapes du dossier. Conséquemment, le conseil doit aussi désigner un représentant de l'Employeur pour accompagner le SAJ. Ce représentant de l'Employeur, désigné par le conseil d'arrondissement, devra faire rapport de l'évolution du dossier et se rapporter au conseil d'arrondissement pour les décisions à prendre dans le cadre de la défense des intérêts de l'arrondissement.

Il importe également de désigner un membre du conseil pour agir à titre de principal point de contact dans les communications avec le procureur nommé au dossier et le représentant de l'employeur lorsque nécessaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-15

Sylvain PROVENCHER
c/d urb.permis & inspections